



**LA VILLE DE MILLAU RECHERCHE UN(E) RESPONSABLE DU SERVICE DE LA
POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE MILLAU
(AGENT TITULAIRE DE CATEGORIE B DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE
OU DE LA CATEGORIE A DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE),**

La commune de Millau (Aveyron), 23000 habitants, se situe à une heure au Nord de Montpellier, au cœur des Grands Causses. Ville-centre du Parc Régional des Grands Causses, Siège de la Communauté de Communes, elle constitue une des portes d'entrée du territoire classé au Patrimoine mondial de l'Unesco pour l'agro-Pastoralisme.

Sous la responsabilité de Madame la Maire et du Directeur Général des Services, vous managerez une équipe de 19 agents et assurerez les missions de responsable de service.

L'équipe est composée de dix agents de Police municipale, cinq ASVP, deux assistantes administratives ainsi que deux agents placiers.

Vous serez en particulier chargé(e) de :

- Traduire les orientations de la collectivité en règlements et consignes opérationnelles,
- Établir et faire appliquer le règlement intérieur du service de police municipale,
- Coordonner les activités de police municipale (PM) avec le calendrier des événements et manifestations,
- Prévoir, répartir et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel,
- Planifier et organiser la permanence, les roulements de service et les ordres de mission,
- Mettre en œuvre les activités du service de police municipale,
- Définir les zones de surveillance spécifiques et les modalités de patrouille,
- Identifier et hiérarchiser les événements mobilisateurs de moyens et élaborer un plan prévisionnel des interventions,
- Prévoir et affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des interventions,
- Transmettre des ordres d'intervention auprès des équipes et vérifier leur application,
- Organiser et coordonner l'action des opérateurs internes (équipes de policiers municipaux, ASVP) et externes,
- Assurer la liaison avec l'autorité territoriale et avec les autres intervenants,
- Mettre en place et superviser des dispositifs de contrôle relatifs à l'application des règles et consignes sur la sécurité en intervention,
- Réceptionner, contrôler, analyser et transmettre les écrits professionnels,
- Rendre compte à l'autorité territoriale,
- Initier, conduire ou participer à un bilan, un débriefing de l'intervention et proposer des mesures ou des consignes correctives,
- Rédiger les arrêtés de police du maire et contrôler leur application,
- Participer à des réunions d'information et de concertation avec les habitants,
- Encadrer et manager l'ensemble du service.

Savoir faire

Cadre réglementaire, acteurs et dispositifs de la sécurité publique
Techniques de diagnostic
Typologie des risques et procédures d'urgence
Droit pénal et administratif
Prérogatives de la police municipale
Droits et obligations des fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique
Règlements et consignes du commandement opérationnel
Techniques de commandement des interventions
Fonctions et attributions des équipes d'intervention
Modalités d'interventions des partenaires (procureur de la République, police nationale, gendarmerie, douane, etc.)
Registres d'armement ; main courante
Procédures et habilitations pour l'armement
Prérogatives des acteurs internes et externes en matière d'intervention
Techniques et procédures de gestion de crise
Sanctions disciplinaires et pénales
Cadre réglementaire de la prévention des risques industriels et technologiques, risques naturels et risques sanitaires
Prévention de la sécurité routière
Techniques de résolution des conflits et de médiation
Documents et registres nécessaires au fonctionnement d'un poste de police municipale
Catégories d'amendes forfaitaires
Logiciels métier
Principes et modes de traitement du PV électronique
Animation et pilotage de l'équipe (Management opérationnel)
Planification des activités en fonction des contraintes du service

Savoir être

Disponibilité
Réactivité
Autonomie
Probité
Sens des responsabilités
Travail en équipe
Sens du service public
Rigueur

Poste à pourvoir dès que possible
Date limite de réception des candidatures au 16/04/2021
Recrutement par voie statutaire (catégorie B, filière police municipale ou catégorie A, filière administrative).
Expérience sur poste identique exigée.
Rémunération statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois + prime estivale + comité d'œuvres sociales + CET.
Poste à temps complet 40 heures/semaine avec ARTT, horaires variables en fonction des besoins de service.

Contacts : Romain BOUAT, Responsable des ressources humaines, tél. : 05.65.59.50.26, r.bouat@millau.fr . – Jean-Claude BENOIT, Conseiller municipal chargé de la sécurité, jean-claude.benoit@millau.fr

Les CV et lettre de motivation sont à envoyer à : Madame la Maire de Millau, Direction des Ressources humaines, 17 Avenue de la République 12 100 MILLAU ou par mail.